



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 49

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
/  
/  
LEPICIER René-Marc, titulaire  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
JUGÉ Joseph, titulaire  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
/  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
POIRIER Bruno, suppléant  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
/  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
MADIOT Isabelle, suppléante

**Étaient excusés :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUET Gérard (Saint Saturnin-du-Limet)

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé), VALLÉE Jacky (Chérancé).

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT  
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-06/271 : ENVIRONNEMENT**

*Séance du : 17 juin 2024*

**OBJET 2024-06/271 : ENVIRONNEMENT**

**TRAVAUX – CHEMIN PMR AUTOUR DE L'ÉTANG DE LA RINCERIE – AVENANT N° 1 - *Annexe***

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du Sport-Tourisme, rappelle qu'au Conseil communautaire du 27 mars 2023, il a été décidé la réalisation d'un chemin environnemental et PMR autour de l'étang de La Rincerie. Le budget alloué à cette opération s'élève à 167 104,80 €HT.

Des travaux complémentaires sont à effectuer :

- Terrassement
- Gestion des eaux pluviales
- Nettoyage de talus

Il est proposé de confier la réalisation de ces travaux complémentaires à l'entreprise CHAZÉ TP pour un montant prévisionnel de 13 356,69 € HT

Les conditions météo n'ont pas permis de réaliser l'engazonnement prévu au projet pour un montant 13 200€ HT. Considérant cette économie, l'avenant n°1 n'engendre pas de dépassement de budget.

*Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 juin 2024,*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À la majorité (49 Votants)**

- ⇒ **VALIDE** l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un chemin PMR autour de l'étang de La Rincerie, tel que présenté ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant au marché et tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406271-DE

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*  
Craon, le 20 juin 2024

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/06/2024  
Publication : 28/06/2024

*Pour extrait conforme,*  
Le Président,  
**Christophe LANGOUËT**

Pour l'autorité compétente par délégation



*Le secrétaire de séance,*  
**Quentin LANVIERGE**

